

L'intervenant-pair salarié

Être intervenant-pair **salarié** : c'est quoi ?

L'intervenant-pair est une personne en situation de handicap qui a choisi de transformer son expérience de vie en expertise à transmettre aux autres.

L'intervenant-pair salarié est employé.

Il signe un contrat de travail, et il est payé pour son travail.

Il peut être salarié rarement (plusieurs fois par an), ponctuellement (plusieurs fois par mois), ou régulièrement (tous les jours).



Mustapha est salarié à la Croix-Rouge.

Il nous raconte pourquoi il a choisit d'être salarié :

« Moi je voulais avoir une protection. J'ai un contrat, je vais au bout de mon contrat, et je travaille pour mon contrat. J'ai besoin de me concentrer sur mes missions, et pas avoir ce côté un peu administratif, comptabilité. »



Point d'attention : un salarié travaille avec une hiérarchie : son chef lui donne des missions et peut vérifier qu'elles sont bien réalisées.

Les étapes pour vous guider :

Vous trouverez sur le site :

- des idées et des ressources pour vous former,
- les étapes pour exercer en tant qu'intervenant-pair,
- les étapes et des ressources pour votre arrivée en entreprise.